EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.

Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.
A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° Vœu a

VOEU RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNÉE 2011 : PRÉLÈVEMENT DE 340 MILLIONS D'EUROS SUR LES ORGANISMES HLM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand a pris connaissance du projet de loi de finances pour l'année 2011 qui organise un prélèvement de 340 millions d'euros sur les organismes HLM. Cette ponction s'accompagne d'une baisse conséquente de l'aide à la pierre et du plafonnement des augmentations de loyer.

À l'heure où les besoins en logements sociaux sont forts, cette ponction réduira les possibilités de construction des organismes et donc contribuera à accroître encore les difficultés pour les familles clermontoises à bénéficier de logements de qualité à un prix décent.

Par ailleurs, la diminution des constructions aura des conséquences économiques sur les entreprises du bâtiment, déjà fortement touchées par la crise et en soutien desquelles la Ville de Clermont-Ferrand mène un programme d'investissement soutenu.

Dans un contexte où l'État a déjà réduit les marges budgétaires des collectivités territoriales, ces dernières ne pourront pas compenser cette nouvelle ponction, qui frappera les populations clermontoises les plus en difficulté et les entreprises locales.

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand, considérant que l'intérêt communal est engagé, dès lors que ces dispositions législatives auraient pour conséquence une compression de l'offre de logements sur le territoire de la Ville et un frein au dynamisme des entreprises, affirme donc son opposition ferme à cette mesure et invite solennellement les parlementaires du Puy-de-Dôme à s'y opposer.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 novembre 2010

Le Maire,

Serge GODARD